

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR COMPLETER VOTRE DEMANDE

Dans tous les cas, pour effectuer votre demande de logement social, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** fournir les éléments suivants :

- Copie d'un justificatif d'identité ou de régularité de séjour pour vous et éventuellement votre conjoint ou co-demandeur
- Avis d'imposition des occupants du logement
- Renseigner les numéros de sécurité sociale.

Pour renforcer votre demande de logement social, vous devez fournir des documents qui permettent de justifier votre situation. Toutes les informations ne sont pas obligatoires, mais **plus le dossier sera complet et à jour, plus vous aurez de chance d'avoir une proposition de logement.**

LISTE DES PIECES A FOURNIR EN FONCTION DES SITUATIONS

Justificatif de situation familiale

- Vous êtes **mariés** : Livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage
- Vous êtes **pacés** : Attestation d'enregistrement du Pacs
- Vous **attendez un enfant** : Certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines

Justificatif de situation professionnelle

- Vous êtes étudiant : Carte d'étudiant
- Vous êtes apprentis : Contrat de travail
- Autre : Tout document attestant la situation professionnelle que vous avez indiquée

Justificatif des ressources mensuelles

- S'il est disponible, dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement
- Salarié** : bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation de l'employeur
- Non-salarié** : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration
- Retraite ou pension d'invalidité : notification de pension
- Allocation d'aide au retour à l'emploi : avis de paiement
- Indemnités journalières** : bulletin de la sécurité sociale
- Pensions alimentaires reçues** : extrait de jugement ou autre document démontrant la perception de la pension
- Prestations sociales et familiales** (AAH, RSA, allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant, complément familial, allocation de soutien familial...) : attestation de la Caf ou de la MSA
- Étudiant boursier** : avis d'attribution de bourse

→ *A savoir, dans certaines situations, vos revenus peuvent être évalués différemment : Si vous ne vivez plus avec la personne avec qui vous avez déclaré vos impôts, si vos revenus ont baissé ou si votre époux ou partenaire de PACS est hébergé en EHPAD*

Justificatif du motif de votre demande

Vous devez fournir un document attestant du motif de votre demande :

- *Motif lié à votre situation de logement*

- Sans logement** : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement
- Logement non décent** : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, copie d'une attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement
- Logement insalubre ou dangereux** : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la CAF ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité remédiable ou irrémédiable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble
- Local impropre à l'habitation** : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation
- Logement repris ou mis en vente par son propriétaire** : lettre de congé (préavis) du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- Procédure d'expulsion** : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- Coût du logement trop élevé** : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
- Accédant à la propriété en difficulté** : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés

- *Motif lié à votre situation personnelle*

- Violences familiales** : situation d'urgence attestée par une décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou récépissé de dépôt de plainte
- Handicap** : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (commission départementale de l'éducation spéciale, commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ou d'un organisme de sécurité sociale
- Raisons de santé** : certificat médical
- Divorce** : jugement de divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel
- Dissolution du PACS** : mention de la dissolution dans l'acte de naissance
- En instance de divorce** : ordonnance de non-conciliation ou, à défaut, copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales dans les conditions prévues au code de procédure civile ou, lorsque c'est un divorce par consentement mutuel, justificatif de l'avocat du demandeur
- Regroupement familial** : attestation de dépôt de demande de regroupement familial

- *Motif lié à votre situation d'emploi*

- Rapprochement du lieu de travail** : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur
- Mutation professionnelle** : attestation de l'employeur actuel ou futur
- Assistant maternel ou familial** (profession du demandeur ou de son époux, partenaire de Pacs ou concubin) : agrément

- *Situation patrimoniale*

- Vous devez fournir une déclaration sur l'honneur concernant votre patrimoine pour permettre l'estimation de l'aide au logement (APL, ALF, ALS) que vous pourriez obtenir.

COMMENT AJOUTER CES PIÈCES A MON DOSSIER DE DEMANDEUR ?

Les pièces justificatives sont à ajouter directement à votre demande de logement social sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index> (Une assistance est disponible au 0 806 000 113 prix d'un appel local depuis un poste fixe - Du lundi au vendredi de 9h à 19h)

- ✓ Vous pouvez également envoyer les COPIES des justificatifs par voie postale à l'adresse suivante en indiquant votre numéro de demandeur :

GIP SNE

Service de traitement des pièces justificatives

TSA 16912

95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9

- ✓ Vous pouvez également les déposer aux guichets enregistreurs de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné :

- **Accueil France Services de La Tour du Pin :**

- 22 rue de l'Hôtel de Ville –38110 La Tour du Pin
- Accueil téléphonique au 04 74 97 05 79

- **Accueil France services de Pont de Beauvoisin :**

- 82 chemin des pâquerettes, ZA de Clermont - 38480 Pont de Beauvoisin (à 3 min de Pont de Beauvoisin centre, à côté du groupe Leclerc).
- Accueil téléphonique au 04 76 32 71 99

- ✓ Ou les envoyer par mail : franceservices@valsdudauphine.fr